

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17058**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Management spécialité Management des opérations

Nouvel intitulé : Gestion de production, logistique, achats

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Caen

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310t Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (réalisation du service), 310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion), 200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le management des opérations par une approche durable et systémique de la chaîne logistique vise à :

- évaluer pour allouer au moindre gaspillage les ressources humaines et matérielles,
- organiser et gérer le temps et l'espace,
- scruter son environnement pour une utilisation intelligente des ressources,
- établir des standards,
- se développer de façon durable par l'innovation et l'amélioration continue.

La compétence s'exprime par une mise en situation qu'autorise tout autant l'expérience professionnelle de la formation continue que les modalités de l'apprentissage. Par la nature des opérations et de la logistique intégrée :

- compétences techniques : méthodes logistiques et méthodes qualité - évaluation, audit et diagnostic - mise en place de systèmes et de standards, pilotage des processus - conduite et évaluation des projets ;
- compétences organisationnelles : méthode et organisation du travail et du temps de travail - organisation d'un groupe - gestion de l'incertain - maîtrise des organigrammes et des formes de structure ;
- compétences relationnelles : aptitude aux différentes formes de communication, utilisation de la "business intelligence" - animation de groupe et compréhension des problématiques individuelles et sociales, maîtrise de l'anglais ;
- adaptation et résilience : maîtrise des différentes modalités d'apprentissage dans la mutualisation et la capitalisation des savoirs - développement du sens critique et aptitude à relativiser - apprentissage de la mobilité par la découverte des langues.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout type de secteur industrie ou service, privé ou public.

- coordinateur - chefs de projet système de production et amélioration continue, système d'information, CRM, etc ;
- consultant - auditeur achats système de production et amélioration continue, QSE, système d'information, business intelligence, décision opérationnelle stratégique, etc ;
- directeur des opérations, production, système d'information, logistique, site, entrepôt et plate forme logistique, transports, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1401 : Management et ingénierie gestion industrielle et logistique

H2502 : Management et ingénierie de production

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1803 : Direction des systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master 2 Management spécialité Management des opérations est accessible à niveau Bac + 4 (240 ECTS) ou sur validation des acquis professionnels. L'effectif étant limité pour les deux parcours apprentissage et formation continue, l'inscription définitive obéit aux modalités suivantes : examen du dossier, 1ère sélection, test de maîtrise des pré-requis (connaissance mathématiques - statistiques - bureautique, gestion et comptabilité, expression écrite et orale (entretien), anglais), sélection définitive et le cas échéant, liste d'attente.

Pour les étudiants inscrits en apprentissage, son obtention est obligatoirement associée à la signature d'un contrat d'apprentissage dans une entreprise installée en France. La signature s'effectue dans le respect des règles relatives à l'apprentissage. Le non-respect de ces règles ne permettrait pas la validation de la formation.

Pour les stagiaires inscrits en formation continue, son obtention est obligatoirement conditionnée à la réalisation d'un stage en entreprise ou à l'exercice d'une activité professionnelle. Le salarié demandeur d'emploi doit effectuer un stage en entreprise dont la durée ne peut être inférieure à 4 mois, équivalent temps plein. Ce stage doit se dérouler pendant la période universitaire concernée. Une convention de stage doit être signée pour valider l'entrée dans la formation. Le non-respect de ces obligations ne permettrait pas la validation de la formation.

UE1 : Evaluer pour allouer optimalement des ressources opérationnelles (Seiri) : 8 ECTS

UE 2 : Gérer les ressources dans le temps et l'espace (Seiso) : 17 ECTS
 UE 3 : Scruter pour allouer optimalement les ressources opérationnelles (Seiton) : 9 ECTS
 UE 4 : Établir des standards (Seiketsu) : 7 ECTS
 UE 5 : Se développer dans la durée par l'innovation et l'amélioration continue (Shitsuke) : 9 ECTS
 UE 6 : Conduire son projet professionnel : 10 ECTS

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé par semestre, le master Management spécialité Management des opérations est sanctionné par :

- des examens à l'issue de chaque semestre d'enseignement (1ère session),
- une 2ème session en septembre si la 1ère session n'est pas validée.

Admission

L'admission au master Management spécialité Management des opérations est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale minimum de 10 sur 20. Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits. Les unités d'enseignement acquises confèrent les crédits européens correspondants. Le jury délibère à l'issue de chaque semestre ainsi qu'à l'issue de la 2ème session. Dès lors qu'un semestre est validé par le jury, toutes les unités d'enseignement constitutives de ce semestre sont acquises et ne peuvent, en aucun cas, être repassées.

La compensation est totale, pour autant que l'étudiant n'ait pas obtenu une note égale à 0 à une (ou plusieurs) unité(s) d'enseignement, tant à la 1ère session qu'à la 2ème session :

- entre les deux semestres sur la base de la moyenne générale obtenue à chaque semestre,
- entre les unités d'enseignement,
- et, le cas échéant, entre les éléments constitutifs d'unités d'enseignement.

En cas de moyenne générale inférieure à 10 sur 20 et/ou d'impossibilité de compensation, l'étudiant :

- capitalisera les unités d'enseignement pour lesquelles il aura obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ;
- devra se présenter, à la 2ème session, aux unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20 et à condition que le semestre, auquel ces unités d'enseignement sont rattachées, ne soit pas déjà validé. Une absence, non justifiée par un cas de force majeure, entraîne l'attribution d'une note égale à 0.

La meilleure des deux notes obtenues à l'unité d'enseignement, aux deux sessions d'une même année universitaire, sera retenue pour le calcul de la moyenne générale.

Les coefficients appliqués aux unités d'enseignement de la 2ème session sont identiques à ceux de la 1ère session.

Le bénéfice des composantes acquises : capitalisation, sans condition de durée, de toutes les UE pour lesquelles une note au moins égale à 10 sur 20 a été obtenue.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		.
En contrat d'apprentissage	X		Equipe pédagogique de la spécialité
Après un parcours de formation continue	X		Equipe pédagogique de la spécialité
En contrat de professionnalisation	X		Equipe pédagogique de la spécialité
Par candidature individuelle	X		Equipe pédagogique de la spécialité
Par expérience dispositif VAE	X		Président de jury : 1 Professeur d'Université Membres du jury : 2 enseignants + 2 professionnels de la spécialité concernée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012 Management spécialité Management des opérations

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Inscrits (FI + FC)

2008/2009 : 59

2009/2010 : 48

2010/2011 : 50

2011/2012 : 54

2012/2013 : 59

Diplômés

2008/2009 : 59

2009/2010 : 48

2010/2011 : 49

2011/2012 : 53

Autres sources d'information :

www.unicaen.fr

www.iae.unicaen.fr

www.reseau-iae.org

Adresse du forum électronique de l'IAE de Caen :

<http://www.iae.unicaen.fr/forum/viewforum.php?id=15>

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie

Esplanade de la Paix

CS 14032

14032 CAEN Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IAE

3 rue Claude Bloch

CS 14032

14032 CAEN Cedex

Historique de la certification :

La spécialité Management des opérations du master Management s'inscrit dans la continuité de la spécialité Gestion de production et logistique (arrêté du 16 septembre 2008).

Certification précédente : Management spécialité Gestion de production et logistique

Certification suivante : Gestion de production, logistique, achats